

▲ Patrimoine bâti remarquable

● Arbre remarquable

○ Bâti susceptible de connaître une reconversion

●●●●● Alignement d'arbres protégé

— Cours d'eau

— Espace Bosé Classé

— Secteur de corridor écologique

— Secteur de nuisances sonores

— Secteur de protection du paysage

— Secteur de risque technologique

— Emplacement réservé

— Espace Vert Protégé

— Orientation d'aménagement et de programmation

— Mare

— Zone humide avérée

— Zone humide potentielle

■ Zones

■ UA - Centre-bourg - tissu ancien

■ UB - Quartiers résidentiels à caractère pavillonnaire

■ UE - Secteur d'équipements d'intérêt collectif

■ UX - Secteur à vocation économique

■ 1AU - Future zone destinée à l'habitat - court et moyen terme

■ 2AU - Future zone destinée à l'habitat - long terme

■ A - Zone agricole

■ AZH - Zone agricole en zone humide

■ A1 - Zone agricole proche de la ZAC du Val Bréon

■ N - Zone naturelle

■ NZH - Zone naturelle en zone humide

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface	Coordonnées
1	Emplacement de voirie	0,38	COMUNALE
2	Bas de la rue du Ménil	0,07	COMUNALE
3	Bas de la rue du Ménil	0,72	COMUNALE
4	Bas de la rue du Ménil	0,22	COMUNALE
5	Bas de la rue du Ménil	0,58	COMUNALE

PLAN DE ZONAGE

Vu pour être approuvé en conseil municipal du 19 novembre 2024